

TOUR D'HORIZON DES PROJETS 2022



Chère Armentérioise, cher Armentériois,

Le Conseil Municipal du 24 mars dernier a été consacré au vote du Budget...

« Oui, il s'agit sans doute la délibération la plus importante de l'année du Conseil Municipal : le budget primitif de la commune. C'est un document fondamental qui fait l'objet d'un débat sur les **grands enjeux** de dépenses et de recettes et de gestion de l'ensemble des services proposés aux habitants, les actions et les projets qui répondent aux attentes et aux besoins des Armentérioses et des Armentériois. Il pose aussi des perspectives pour concrétiser des projets ambitieux qui améliorent le quotidien mais aussi le cadre de vie et l'environnement des habitants. Bien

entendu, il est directement inspiré par la réalisation d'un programme sur lequel la majorité municipale s'est engagée. »

Dans quel contexte ce budget a-t-il été construit ?

« Tout d'abord, ce budget doit être voté en **équilibre**. C'est une obligation à laquelle le budget de l'État n'est pas soumis, obligation qui intervient également dans un contexte de stabilité des dotations de l'État, d'envolée des prix notamment de l'énergie, qui atteint des records en raison du contexte de l'invasion en Ukraine, d'une inflation montante qui renchérit le coût de la vie, dans un contexte législatif qui force les collectivités à répondre aux efforts imposés par l'État.

Ce budget a donc été particulièrement complexe à équilibrer, par exemple de manière à ne pas répercuter directement l'**inflation** sur la tarification des services, à préserver notre capacité à travailler dans la solidarité, pour la qualité environnementale, le développement économique et donc l'emploi. Ainsi, nous avons pu suffisamment épargner pour rembourser nos annuités des emprunts et assurer un autofinancement d'une partie de nos investissements. Ces objectifs nous permettent d'ailleurs de tordre le cou à un canard qui peut laisser penser que clore un exercice avec un excédent n'a pour but que de constituer des réserves qui pourraient être redistribuées vers les habitants ; alors que la bonne gestion des finances exige qu'il couvre les remboursements des emprunts mais aussi qu'il assure un reliquat suffisant pour assurer une partie significative du financement de l'investissement. »

La hausse des matières premières et fluides a-t-elle un impact sur le budget de la collectivité ?

« Bien sûr ! Les dépenses qui font fonctionner la collectivité connaissent une **pression** à la hausse importante. Cette hausse touche les dépenses de personnel pour appliquer les décisions nationales de revalorisation de rémunération des agents, leur évolution de carrière (les effectifs restent constants) mais aussi des décisions d'État telle que la loi Egalim sur la cantine, sur les taux d'ingrédients biologiques intégrés dans les cantines par exemple. Mais c'est surtout le coût énergétique qui s'envole (+ de 5 % réévalué en décembre 2021 selon la Banque de France) sans compensation ou accompagnement complémentaire de l'État et une prévision de 4,2 % sur l'exercice 2022 sans que celle-ci ne soit stabilisée. »

Comment palier la hausse de ces coûts ?

« Dans un même temps, les recettes de fonctionnement ont subi une érosion suite à la suppression de la Taxe d'habitation, véritable perte d'autonomie financière et fiscale des collectivités. Malgré une légère hausse de la dotation de solidarité de la Métropole Européenne de Lille et la hausse significative des droits de mutation acquittés par les acquéreurs de biens immobiliers dans la commune, il nous a fallu cette année, après 10 années de stabilité des taux d'imposition, envisager une hausse de 5 % du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Si nous voulons continuer à **améliorer les services publics**, le cadre de vie, l'environnement et la **qualité de vie à Armentières**, il nous faut nous en donner les moyens raisonnablement puisque les taux pratiqués depuis 10 ans d'une part et la valorisation des bases nous placent dans une position raisonnable de la pression fiscale sur le territoire de la Métropole. »

Quels sont les principaux projets de cette année 2022 ?

« Tout en ménageant les tarifications de nos services qui restent parmi les plus attractifs de la MEL sur la quasi totalité des thématiques, tout en nous permettant de continuer à progresser sur la composition des menus scolaires, la petite enfance, la sécurité, l'environnement, la gestion de **proximité** et même la **propreté** où nous avons renforcé les moyens et effectifs du Service, tout en maintenant les gratuits là où nous les avons institués, nous parvenons à dérouler notre programme de travaux d'entretien du patrimoine et de modernisation des installations. Ainsi, l'extension du restaurant scolaire Léo-Lagrange, la modernisation de l'école Gambetta, la rénovation de nos parcs et jardins et la création des balades urbaines et d'un nouveau parc au Bizet, la rénovation du cimetière, le développement des installations numériques, et l'accompagnement de notre **tissu associatif** pour lequel nous réalisons une Maison des Associations en maintenant un accompagnement le plus qualitatif possible. Bien entendu, une Ville reste titulaire de compétences mais pas de toutes les compétences. Ainsi, par exemple, la MEL a la charge du développement économique. Mais, même là, vous le savez, la Ville prend des **initiatives** telles que la location et la mise en valeur de notre ancienne Halle aux chaussures qui deviendra une vitrine de notre commerce local. »

Bernard HAESEBROECK
Maire de la ville d'Armentières

Le budget d'investissement mettra la réalisation de nombreux projets, dont :



LA RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE LÉON GAMBETTA



L'INSTALLATION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF DE PROXIMITÉ QUARTIER SALENGRO



LA POURSUITE DU VERDISSEMENT DE LA VILLE AVEC DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



LA CRÉATION D'UN SKATE PARC ET D'UNE PISTE DE PUMP-TRACK



LA POURSUITE DE LA MISE EN ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX



L'OUVERTURE DE LA GALERIE COMMERCIALE « L'AUDACIEUSE »



LA POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DE L'ÉCLAIRAGE LED



LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE DU CLUB DE TENNIS